

Projet d'ajouter deux logements au 1420-1424, rue Frenette

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot 1 779 800 du cadastre du Québec, R.C.A.3V.Q. 349 et R.C.A.3V.Q. 350

Déposé au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

10 juin 2024

Dans le cadre de la Politique de participation publique, un rapport complet des activités de la démarche de participation publique est produit.

Dans ce document, les informations suivantes sont regroupées :

- Les étapes de la démarche de participation publique réalisées;
- Les principaux commentaires et recommandations formulés dans le cadre des activités de participation active et des mesures de consultation ainsi que ceux formulés par le conseil de quartier, le cas échéant;
- Les commentaires et recommandations qui ont induit les principales modifications apportées à l'acte soumis pour adoption au conseil, le cas échéant.

Description du projet

Le requérant est propriétaire du terrain situé au 1420-1424, rue Frenette, situé au nord de L'Ancienne-Lorette et à l'est de l'avenue Notre-Dame.

Il souhaite ajouter deux logements, de type trois et demi, dans le sous-sol de son bâtiment qui compte déjà trois logements. De plus, aucune modification extérieure ne serait effectuée au bâtiment principal ni au paysage urbain de la rue.

L'adresse concernée se situe dans une zone de faible densité et est composée de bâtiments isolés d'un maximum de trois logements. Il n'est pas souhaité d'augmenter le nombre de logements dans toute la zone.

Toutefois, puisque le projet contribue à la création de logements, il est proposé d'émettre une « permission d'occupation », prévoyant **des dispositions qui s'appliqueraient spécifiquement au lot concerné.**

Pour plus de renseignements sur les modifications réglementaires requises, vous pouvez consulter les sommaires décisionnels et les fiches de modifications réglementaires ci-bas.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec :

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=704

Démarche de participation publique

Étapes

- Consultation publique sur le projet de modifications réglementaires – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et demande d'opinion au conseil de quartier de l'Aéroport : le mardi 14 mai, à 19 h, au Centre de loisirs Trois-Saisons.
- Consultation écrite : du 15 au 21 mai 2024.

Rapports des différentes étapes (voir les documents à l'annexe I)

- Rapport de la consultation publique sur le projet de modifications réglementaires et demande d'opinion au conseil de quartier;
- Rapport de la consultation écrite de 7 jours.

Rétroaction

Lors de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier qui a eu lieu le 14 mai 2024, les participants ont exprimé leurs inquiétudes concernant la possibilité de reconstruction un bâtiment de cinq logements. Considérant les commentaires reçus lors de cette assemblée de consultation, le projet sera modifié en conséquence et la permission d'occupation visera le bâtiment existant uniquement.